

au fil de la semaine

→ DÉPARTEMENT p. 4 - 9 → FRANCE-MONDE p. 10 - 11

DÉPARTEMENT

Hydrologie → La section irrigation de la FDSEA s'est réunie le 27 juin pour évoquer la situation hydrologique du département et faire le point sur la loi sur l'eau et le Plan végétal environnement.

Ressources en eau : fortes inquiétudes face aux étiages précoces

Faisant directement suite au Comité départemental de gestion hydrologique qui s'est tenu à 14 heures, la section irrigation de la FDSEA du Tarn s'est réunie le 27 juin en fin d'après-midi pour faire un point précis de l'état hydrologique actuel des bassins versants tarnais... et sans surprise, il est plutôt inquiétant alors que nous ne sommes qu'à la fin juin. En effet, comme l'a expliqué Jean-François Delsuc, conseiller spécialisé de la Chambre d'agriculture, le déficit pluviométrique accumulé depuis ces trois dernières années a fortement entamé le niveau des nappes de réalimentation des cours d'eau. Grâce aux pluies du mois de mars, les couches superficielles et tous les ouvrages de stockage de l'eau ont pu être remplis. En revanche, avec la faiblesse des pluies de mai-juin, le niveau des débits des rivières a rapidement flanché et plus précocement qu'en 2005.

Bernard Delsuc explique : " nous en sommes déjà à la quatrième cellule de gestion de l'eau et les interdictions sur le Tescou ou des bassins versants secondaires du Tarn mais aussi des restrictions de deux jours sur le Dadou sont en place". A ce jour, on peut faire preuve d'une certaine inquiétude mais qui évoluera bien sûr avec les conditions climatiques plus ou moins favorables de l'été. Jean-François Delsuc rappelait que l'avantage de l'année était lié au niveau des réserves mais que la précocité de l'étiage allait demander une gestion parcimon-



Loi sur l'eau

Plusieurs victoires syndicales sont déjà acquises mais la vigilance restera de mise lors de la prochaine discussion parlementaire : introduction dans la loi de la création de ressources comme outil de gestion équilibrée de l'eau ou l'assouplissement des exigences de contrôle des pulvérisateurs.

nieuse des soutiens d'étiage.

Après l'actualité directe, la section a fait un point sur l'état d'avancement du projet de loi sur l'eau. " Il devrait être rediscuté au sénat puis en commission avant adoption définitive fin 2006 " espérait Bernard Delsuc. Dans ce projet de loi, plusieurs victoires syndicales sont déjà acquises. Au niveau des redevances des Agences de l'Eau - un des points majeurs de la loi - la réintégration de la TGAP dans le budget des Agences, l'absence d'une taxe sur l'azote minéral ou des aliments, et la suppression d'un plancher pour le niveau des redevances prélèvement sont de bonnes avancées pour limiter les charges. Mais la vigilance restera de mise lors de la prochaine discussion parlementaire où d'autres dossiers doivent encore être poussés comme l'intro-

duction dans la loi de la création de ressources comme outil de gestion équilibrée de l'eau ou l'assouplissement des exigences de contrôle des pulvérisateurs. La section s'est terminée sur une rapide présentation des modalités attendues du Plan végétal environnement, plan qui intégrera le 2° pilier de la PAC et qui accompagnera l'investissement en production végétales vers du matériel ayant un effet positif sur l'érosion, la gestion de l'irrigation, de la fertilisation ou de l'utilisation des phytosanitaires. Des arbitrages sont

PVE

Le Plan végétal environnement devrait financer des investissements en lien avec l'érosion (semis direct, plantation de haies en bord de cours d'eau...), la fertilisation (pesée embarquée, outils de pilotage GPS...), les phytosanitaires (aires de remplissage et lavage, cuve et kit de rinçage du pulvérisateur...) et l'irrigation (tensiomètres, répartiteur d'eau...). Le minimum et maximum d'investissement serait de 4 000 € et 30 000 € et le taux de subvention de 20% de l'état pouvant aller jusqu'à 40% avec cofinancement des régions et agences de l'eau.

encore à faire pour définir d'éventuelles priorités et surtout le niveau d'enveloppe attribué à chaque région. En espérant que les arbitrages et la dotation des enveloppes se feront rapidement et en respectant les promesses pour que la Plan se mette en œuvre dès l'automne.

A. POUSTHOMIS
(FDSEA81)

Zoom sur...

Dernière minute : décisions de la cellule "gestion de l'eau" qui s'est tenue le 4 juillet

Les fortes chaleurs de ces derniers jours ont fortement dégradé la situation hydrologique des rivières tarnaises. Dans ces conditions, la campagne d'irrigation risque d'être très difficile avec des restrictions de plus en plus contraignantes.

Le Tarn a perdu 10 m³/s en 10 jours, il est passé depuis le 2 juillet sous le seuil d'alerte renforcée, qui impose, selon l'arrêté cadre interdépartemental, la mise en place de restrictions à 50%. Après les échanges avec les respon-

sables professionnels, le préfet a accepté de ne restreindre les prélèvements que de 30 % (2 jours par semaine) et de ne passer à 50% que si la situation ne s'améliorait pas.

L'Agout, qui jusqu'à présent s'était bien maintenu, est également passé sous le seuil d'alerte. Les restitutions depuis le barrage des Saints-Peyres vont donc commencer cette semaine.

Le Dadou est dans une situation extrêmement critique, son débit ne cesse

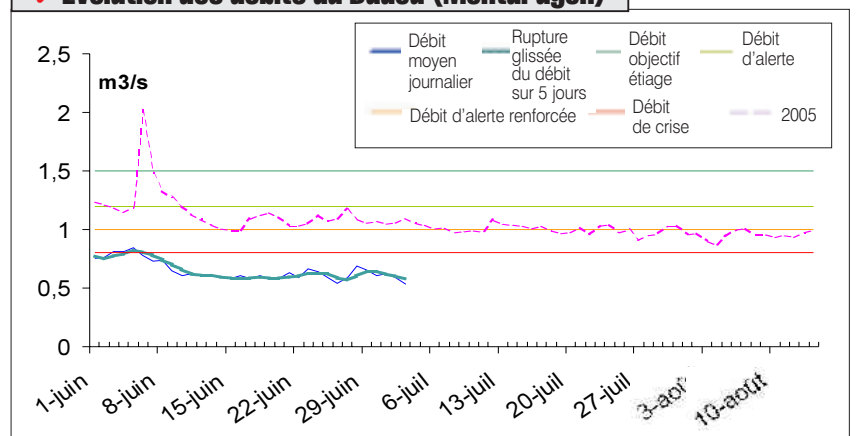
de diminuer : 580 l/s alors que le débit d'objectif est de 1 500 l/s. Les restrictions, actuellement de 2 jours par semaine, vont passer à 3,5 jours.

Pour le Cérou, le débit est proche du seuil d'alerte renforcée, les lâchers à Saint-Géraud vont donc être augmentés, mais de façon modérée tant que le débit de l'Aveyron est satisfaisant.

Pour les autres cours d'eau, la situation reste inchangée.

J.-F. DELSUC
(CHAMBRE D'AGRICULTURE)

→ Evolution des débits du Dadou (Montdragon)



→ Evolution des débits du Tarn (Villemur)

